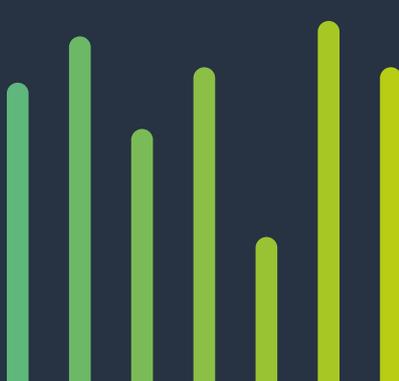




ÉDITION
2020
DONNÉES 2019

**ÉTAT DES LIEUX
DU MARCHÉ FRANÇAIS
DE L'INVESTISSEMENT
À IMPACT**



L'INVESTISSEMENT À IMPACT, KEZAKO ?

L'investissement à impact est un investissement qui vise explicitement et de manière intentionnelle un retour social et/ou environnemental positif ainsi qu'une performance financière supérieure ou égale à zéro, et dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation. L'intentionnalité des investisseurs / financeurs se manifeste au niveau des choix d'investissements / financements mais également dans l'accompagnement des organisations à impact. La mesure de l'impact social et/ou environnemental repose sur la mise en place d'objectifs prioritaires dont le suivi permet d'accompagner les organisations à faire progresser leur impact.¹

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE L'INVESTISSEMENT À IMPACT : LES 6 CRITÈRES PROPOSÉS

Pour définir les contours de ce marché émergent, le premier groupe de travail formé dans le cadre de l'étude pour l'établissement d'un centre français pour l'investissement à impact (CF2i)² propose de définir le périmètre de l'investissement à impact en fonction de critères applicables aux organisations financés et aux établissements ou véhicules financiers eux-mêmes. Le CF2i considère donc comme partie prenante de l'investissement à impact tout établissement ou véhicule financier :

- 1 Investissant significativement dans des organisations ou projets répondant aux critères ci-dessous
- 2 Répondant lui-même aux critères ci-dessous

1 Finalité sociale ou environnementale explicite

1.1 Inscription aux statuts / thèse d'investissement / charte / stratégie publiée :

L'organisation ou le projet a pour finalité explicite la réponse à un besoin ou une problématique sociale, sociétale ou environnementale. Cette finalité est inscrite dans ses statuts, et peut être complémentaire d'une finalité économique.

1.2 Existence d'un besoin :

L'effectivité du besoin traité est démontrée par l'organisation ou le projet selon l'une des modalités suivantes : 1) par correspondance avec des conventions (ODD, IDDRI...) et 2) par un travail de documentation ou d'étude de besoins émergents.

2 Intentionnalité des effets

2.1 Définition des effets attendus :

L'organisation ou le projet définit un ensemble d'impacts ou changements sociaux et/ou environnementaux visés dans le cadre de son action de transformation structurelle. Ces impacts sont poursuivis en tant que résultats intentionnels de l'action et non en tant qu'externalité.

2.2 Formalisation d'une théorie du changement :

L'organisation ou le projet formalise une théorie du changement explicitant les liens de cause à effet entre la conduite de l'activité et la réponse aux besoins sociaux ou environnementaux traités.

3 Matérialité de l'engagement et des effets

3.1 Matérialité de l'engagement :

La poursuite de la finalité sociale impacte effectivement la conduite de l'activité et la prise de décision au sein de l'organisation. L'engagement de l'organisation dans le sens de la réponse aux besoins sociaux et environnementaux visés est matérialisée.

3.2 Évaluation des résultats :

L'organisation ou le projet met en place des outils et démarches d'évaluation et de mesure d'impact permettant l'appréhension et la gestion de sa performance dans la réponse aux besoins sociaux ou environnementaux traités.

¹ Cette définition est issue des travaux du Comité consultatif sur l'investissement à impact en 2014. Cette définition générale est en cours de précision, notamment à travers les travaux récents du FIR - France Invest (https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2021/03/Cahier-Impact-FIR-France-Invest_mars-2021.pdf)

² L'étude a été menée en 2020 par l'iLab. Les rapports ont été publiés par le gouvernement : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/03/25/soutenir-les-initiatives-en-faveur-de-l-investissement-a-impact-social-en-france-l-exemple-de-l-association-iilab>

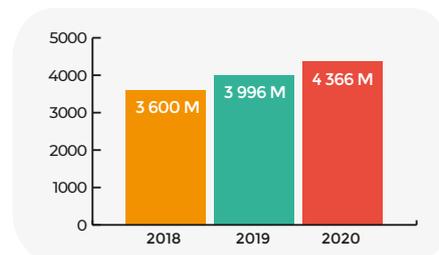
CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'INVESTISSEMENT À IMPACT

- AU SUJET DES STOCKS -

4 366 M€
D'ENCOURS À FIN 2019



9% DE CROISSANCE
ENTRE 2019 ET 2020



POIDS DES DIVERSES CATÉGORIES D'ACTEURS DANS LE MARCHÉ :



PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Compte tenu de la diversité des acteurs et de leur positionnement dans la chaîne de financement, certains investissements à impact peuvent appartenir à deux catégories distinctes. Par exemple le fonds AVIVA Impact Investing France étant géré par INCO, il apparaît à la fois dans la catégorie « sociétés de gestion ou de financement entièrement dédiées à l'impact » et dans la catégorie « groupes assurantiers ». De même, les investissements de la Banque des Territoires ou Bpifrance dans des fonds à impact apparaissent à la fois dans la catégorie « banques publiques » et « société de gestion ou de financement entièrement dédiées à l'impact ». Ainsi, les différentes catégories d'acteurs présentées ci-contre ne sont pas exclusives les unes des autres et leurs contributions respectives au marché ne peuvent pas s'additionner. Pour autant, dans le total des encours sous gestion (4 366 M€), les montants ne sont bien pris en compte qu'une seule fois ; les doublons ont été éliminés (la méthodologie est présentée dans les éditions 218 et 2019 de l'état des lieux³).

- AU SUJET DES FLUX -

1 885 M€ D'INVESTISSEMENTS À IMPACT ONT ÉTÉ RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

457 M€ ONT ÉTÉ DIRIGÉS VERS LA FRANCE (OU L'EUROPE)

ET **1 428 M€** ONT ÉTÉ DIRIGÉS VERS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (DONT **1 327 M€** RÉALISÉS PAR LE GROUPE AFD)

69% DES INVESTISSEMENTS À IMPACT ONT PRIS LA FORME DE DETTE ET **31%** ONT PRIS LA FORME DE FONDS PROPRES OU QUASI FONDS PROPRES (EN EXCLUANT LES CHIFFRES DU GROUPE AFD, LA RÉPARTITION S'ÉTABLIT À **51%** DE DETTE ET **49%** DE FP / QUASIFP)

Les chiffres d'encours ne prennent pas en compte les données du Groupe AFD, qui ne sont pas disponibles. Les chiffres des investissements réalisés au cours de l'année 2019, quant à eux, prennent bien en compte les données du Groupe AFD (contrairement aux chiffres d'encours).

³ Édition 2018 : <https://iilab.fr/wp-content/uploads/2019/01/RAPPORT-MARCHE-IIS.pdf> ; édition 2019 : <https://iilab.fr/wp-content/uploads/2020/01/ETAT-LIEUX-MARCHE-FRANCAIS-2019.pdf>



MERCI À NOS PARTENAIRES POUR LE PARTAGE DES DONNÉES CHIFFRÉES ET POUR LEUR COLLABORATION



Merci à Dr Amélie Artis, maître de conférence en économie à Sciences Po Grenoble pour son appui scientifique et méthodologique

L'Impact Invest Lab est une plateforme associative d'expérimentation et de développement de l'investissement à impact social, portée par un collectif dont les ambitions sont de contribuer au débat, à l'expérimentation, à l'accélération du développement de l'investissement à impact social en France, grâce notamment à sa mise en perspective internationale.

La création de l'Impact Invest Lab s'inscrit dans la suite des travaux menés par le Comité National Consultatif sur l'investissement à impact social. Ses membres fondateurs sont la Caisse des Dépôts, le Centre français des Fonds et Fondations, Finansol, le Crédit Coopératif, le Mouves et Inco.

Pour mener à bien ces projets et avancer dans un cadre partagé, en particulier concernant les Contrats à Impact Social, l'iiLab s'est doté d'une charte éthique qui a pour objet de garantir les modalités déontologiques d'intervention des différentes parties prenantes.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement à nos côtés !



IILAB.FR